

Compte-rendu des thèmes traités dans le chapitre :	Réservé à l'administration
<p>Après avoir excusés les membres ne pouvant être présents, le quorum étant réuni, M. le Principal ouvre la séance à 17h20.</p> <p><b><u>I- Adoption du procès verbal du C.A. précédent</u></b></p> <p>M. le principal donne lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du Conseil d'administration N° 5 du 2 juillet 2013.</p> <p>Un représentant enseignant demande qu'au paragraphe V.2 l'intervention d'un représentant des parents sur le choix des parents de se serrer ou pas la ceinture pour envoyer leur enfant en voyage, et ainsi de laisser le libre arbitre aux parents figure au compte rendu. Cette la modification est actée.</p> <p>Les représentants des enseignants regrettent aussi la lenteur de la mise en place des concertations prévues par le C.A. précédent pour réaliser la charte des voyages ce qui provoque l'abandon des voyages prévus cette année. Un autre enseignant remarque que dans le collège de Nouâtre, un voyage en Italie est prévu et qu'une charte a été mise au point et adoptée rapidement.</p> <p>Suite aux modifications, le compte rendu et l'ordre du jour sont adoptés à l'unanimité.</p> <p><b><u>II- Gestion financière</u></b></p> <p>II.1 DBM : Mme l'agent comptable présente les décisions modificatives pour information.</p> <p>II.2 Tarifs des objets confectionnés Mme l'agent comptable présente les tarifs des objets confectionnés. Un représentant des enseignants, exerçant en SEGPA, en réponse à une question sur l'éventuelle augmentation des prix, précise qu'ils sont inchangés mais par contre qu'il y a des nouveaux produits (ex. poinsettia).</p> <p>Mme l'agent comptable souligne le travail de l'équipe responsable de la vente pour la fabrication du bon de commande de juin et souhaiterait que ce bon de commande serve pour cette vente aussi. Le représentant des enseignants souligne la surcharge de travail, la difficulté à réaliser cette manœuvre avec des élèves de segpa.</p> <p>Mme l'agent comptable précise qu'elle a besoin d'une trace écrite des objets vendus et que celle-ci est indispensable en cas de contrôle par un inspecteur du Trésor Public.</p> <p><i>Les tarifs sont votés à l'unanimité</i> ACTE 11</p>	

II.3 collège au cinéma : comme les années passées, l'établissement participe à « collège au cinéma ». Cette action concerne cette année tous les élèves du niveau 5<sup>ème</sup> (collège et SEGPA). La participation demandée aux familles est d'un euro par film (trois films par an)

Vote à l'unanimité  
ACTE 12

#### II.4 Conventions et contrats :

Mme l'Agent Comptable présente les contrats obligatoires

Un représentant des enseignants souhaiterait l'intervention d'une entreprise pour évacuer les produits dangereux du laboratoire de sciences.

Mme l'Agent Comptable précise qu'elle va se renseigner à cet effet.

#### Conventions :

M le Principal présente une série de conventions avec différents SESSAD  
ACTE 14

SESSAD d'Avoine géré par l'APSSIS  
vote à l'unanimité

IRCOV  
vote à l'unanimité

IME « la source » pour un élève de l'ULIS  
vote à l'unanimité  
ACTE 15

#### Coordination du terroir :

Mme Piolot rappelle que cette structure associative regroupe différents partenaires (communauté de communes, commune de Sainte Maure de Touraine, comité de l'AOP, Commanderie du fromage de Sainte Maure, comité de jumelage et le collège Célestin Freinet) qui se fixent pour objectif la défense du produit du terroir, le fromage de Sainte Maure de Touraine.

A noter que, dans ce cadre, depuis 2004, des bénévoles sensibilisent les élèves volontaires au goût et à la dégustation du fromage.

l'adhésion à l'association est de 50 euros

Vote à l'unanimité  
ACTE 13

### **III- Bilan pédagogique 2012/2013**

M. le Principal présente le bilan pédagogique 2012/2013 et ses annexes en rappelant que celui-ci se situe dans les axes de la contractualisation

Il signale, au niveau des indicateurs, qu'il n'y a pas eu de bilan vie scolaire s'appuyant sur données chiffrées, par exemple des sanctions, par manque de temps, mais qu'il sera fait l'an prochain.

M. le Principal attire l'attention des membres du Conseil d'administration sur les données de l'orientation. Il fait remarquer que l'ambition des familles progresse et que tous les élèves ont trouvé une solution d'orientation. Il souligne également l'importance des stages en troisième.

Il signale aussi que le forum des métiers et de l'orientation aura lieu mi-février à l'Ile Bouchard dans le cadre du projet du Réseau Rural d'Etablissements. La mise en place de cette manifestation fera l'objet d'une concertation avec les équipes des enseignants

M. Favre, Chef de cuisiner annonce qu'il n'interviendra pas cette année dans le moment de convivialité concluant le forum.

M. le Principal présente ensuite le bilan du CESC et souligne le « rôle clé » du professeur documentaliste, animatrice de cette instance. M. le Principal propose de poursuivre les actions entreprises l'an dernier, notamment l'internet responsable.

A ce sujet, Mme Piolot propose la reconduction de la réunion sur les dangers de l'internet même si on peut déplorer la faible affluence.

Au niveau des points à améliorer, un représentant des professeurs signale la contradiction entre le souhait d'une amélioration de la prise en charge des élèves en difficultés et la mise en place de cours pendant la pause méridienne.

18H15 départ de M. Favre, représentant des personnels de service

M. le Principal souhaite qu'une réflexion s'engage sur la pause méridienne ainsi que sur les horaires de l'établissement. La difficulté vient de ce qu'ils sont tributaires des transports scolaires. Le président du syndicat des transports scolaires du collège, M. Bréant, apparaît comme la personne ressource.

18H35 départ de Mme Terrassin, représentante des parents d'élèves.

M. le Principal souhaite qu'une réflexion sur le règlement intérieur soit menée. Il précise qu'un travail de clarification sur le système de croix est en cours. Un représentant des parents d'élèves souhaite que cette réflexion se fasse aussi avec les parents et les élèves.

Vote à l'unanimité

Bilan de rentrée :

M. le Principal indique que les effectifs restent stables avec 482 élèves (dont 215 filles et 267 garçons) répartis en 22 divisions (17 pour le collège, 4 pour la SEGPA et le dispositif ULIS)

Au niveau des personnels, M. le Principal se félicite de l'arrivée de M. Humbert, Principal adjoint (création de poste).

En revanche, il déplore le non renouvellement de deux personnels en contrat aidé à la vie scolaire (surveillance et administration) ainsi que le non renouvellement d'un personnel à mi-temps au niveau du secrétariat.

M. le Principal précise également que M. Van Honacker, étudiant en mathématiques, est recruté comme Emploi d'Avenir Professeur. Il aura en charge l'aide aux élèves. Il aura pour tuteur Mme Baylin.

Questions diverses :

M. M. le Principal informe le Conseil d'Administration que Mme Le Tennier, professeur documentaliste, est référent numérique de l'établissement et présente la lettre de mission afférente.

M. le Principal précise également que M. Humbert, Principal adjoint, nommé à la rentrée, est administrateur de l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 18h45.

---

